



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



**Fin de la collecte en bac !**

**Badge à récupérer en mairie au plus tard le 06/05/2023.**

**Retrait des bacs à partir du 15/05/2023.**

Auterive, 17/04/2023

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Venerque désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Retrouvez au verso du courrier, vos nouvelles modalités de collecte.

Afin de répondre à vos interrogations, une réunion d'information aura lieu mardi 09 mai à 18H30 (salle des fêtes de Venerque rez-de-chaussée). Aussi, une brochure explicative est jointe au présent courrier. Attention, page 14 le calendrier prévisionnel est décalé d'un an. La 1<sup>ère</sup> année de comptabilisation des productions de déchets est prévue du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour l'avis d'imposition en 2025.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS  
Président  
Communauté de Communes  
Bassin Auterivain

M. Michel COURTIADÉ  
Maire  
Commune de Venerque



# La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac individuel.

**1. Rendez-vous du mardi 25 avril et jusqu'au samedi 6 mai 2023 à la mairie de Venerque, pour récupérer votre badge individuel aux horaires suivants :**

- Du mardi au vendredi de 8 :30 à 12 :00 et de 14 :30 à 17 :30
- Et le samedi 6 mai de 09 :00 à 12 :00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.**

**2. Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :**

- Chemin du Ramier ;
- Quai Rive D'eau ;
- Avenue du Mont Frouzy ;
- Parking de la Poste, rue J.B Noulet ;
- Chemin de Pas Cahus ;
- Rue de la Pometa ;
- Chemin Chibario ;
- Chemin Jordi.

**3. Entre le 15 mai et le 09 juin, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.**

 **Laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.**

**4. A partir du 12 juin, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).**

**UN DOUTE ? UNE QUESTION ?**

05 61 50 99 00  
accueil@ccba31.fr  
www.dechet-ccba31.fr

# Comment utiliser la régllette de tri ?

Fenêtres de sélection  
du déchet

Mélange verre		Mélange verre coloré	
5	8	5	8
1	8	5	8
5	7	5	8
3	3	3	3
5	5	5	5
3	3	3	3
2	2	2	2
4	5	4	5
3	1	3	1
3	1	3	1
2	2	2	2
5	5	5	5
1	7	1	7
4	3	4	3
8	5	8	5
4	5	4	5
7	5	7	5
7	9	7	9
7	9	7	9

  

Où jeter quoi ?	
1	Bac ou colonne : Déchets ménagers résiduels
2	Colonne : emballages en verre
3	Bac ou colonne de tri : emballages plastique, métal et briques alimentaires
4	Colonne : papiers et cartonnets
5	Déchèterie
6	Composteur
7	Réemploi / Réparation / Don
8	Retour vendeur
9	Borne : Textiles Chaussures Linge Le Relais

  

Mélange verre		Mélange verre coloré	
5	8	5	8
3	3	3	3
7	5	7	5
4	5	4	5
4	2	4	2
5	8	5	8
5	6	5	6
8	5	8	5
5	7	5	7
7	5	7	5
3	3	3	3
5	1	5	1
5	1	5	1
5	8	5	8
5	8	5	8
3	1	3	1
5	6	5	6
5	6	5	6
7	9	7	9
7	9	7	9

Fenêtres de lecture  
des consignes de  
tri